



# MILIZAC-GUIPRONVEL

## VIDE-GRENIER

Organisé par le COMITÉ de JUMELAGE

### Dimanche 5 Mars 2017

### Salle Guy Magueur à MILIZAC

(Fléchage assuré - Accueil des exposants entre 7h et 9h)

Madame, Monsieur,

Nous avons eu le plaisir de vous compter parmi nos exposants lors d'un précédent vide-grenier et serions heureux de vous accueillir à nouveau.

Si tel est également votre désir, la fiche d'inscription ci-dessous vous permet de réserver. Merci de la compléter et la ramener, accompagnée de votre paiement, à l'adresse suivante :

Jo JESTIN  
Kerhuel  
MILIZAC  
29290 MILIZAC-GUIPRONVEL

*Chèque à rédiger à l'ordre du  
Comité de Jumelage*

Pour renseignements complémentaires, appelez :

- Jo Jestin 02 98 07 97 90
- Paul Cozic 02 98 07 90 83

Veuillez prendre connaissance du règlement du vide-grenier au verso

.../...

### **VIDE-GRENIER salle Guy Magueur à MILIZAC** **Dimanche 5 Mars 2017 - Fiche d'inscription**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse ..... Code postal ..... Ville .....

N° de Carte d'Identité : ..... Téléphone : .....

(Celle d'un parent éventuellement pour enfant ou adolescent)

Adresse de messagerie Internet : .....

Espace souhaité : .....mètres Tarif : 3 € x .....m = ..... € par chèque

(1,50 € pour les enfants)

Marchandises proposées : .....

Date : .....

Signature

## **Règlement du VIDE-GRENIER salle Guy Magueur à Milizac**

- 1- Le VIDE-GRENIER est ouvert aux exposants, collectionneurs, ..., particuliers ou professionnels, ainsi qu'aux associations.
- 2- L'inscription sera enregistrée lorsque le bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné du chèque de règlement sera parvenu aux organisateurs et ce, impérativement, avant le début de la foire.
- 3- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature par manque de place ou celles susceptibles de troubler l'ordre de la manifestation.
- 4- Toute annulation devra se faire une semaine à l'avance, sinon la réservation restera due à l'organisateur.
- 5- Avant l'installation, tout exposant devra présenter une pièce d'identité (celle indiquée sur le bordereau d'inscription), pour être en accord avec la réglementation. Le registre mentionnant le nom, prénom, qualité de chaque exposant, ainsi que la nature des marchandises présentées, sera transmis à la **Mairie de Milizac-Guipronvel** par l'organisateur.
- 6- **L'accueil des exposants se fera à partir de 7h et jusqu'à 9h.** Passé ce délai, l'organisateur se réserve le droit de réattribuer l'emplacement prévu pour un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement.
- 7- Chaque exposant se verra attribuer un emplacement, équipé en tables et chaises, auquel il devra se tenir. Un parking sera réservé aux exposants.
- 8- **L'accueil du public se déroulera de 9h à 18h.** Par respect pour l'organisateur, le public et les autres exposants, **le remballage ne pourra se faire avant 17h30.**
- 9- La vente d'animaux vivants est strictement interdite.
- 10- La restauration et la vente de boisson sur le site se feront exclusivement par l'organisateur : **le Comité de Jumelage de Milizac-Guipronvel.**
- 11- L'organisateur se dégage de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse, vol, dégradations, ou tout autre incidents).
- 12- L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à débarrasser sacs poubelle et débris éventuels (un container sera disponible à l'entrée de la salle).

**Votre inscription, accompagnée du chèque de règlement,  
vaut acceptation du règlement ci-dessus.**